



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-56

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 20 décembre à 18 heures 30,

**Date de convocation :** 13/12/2019

**Date d'affichage :** 16/12/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Sophie MEURDESOLF, Jean DIDIER, Fabienne PRIMA  
Dominique NAVET, Bernard MOUSSAY, Béatrice BOULY, Catherine  
VANDEKERKHOVE, Bernard GRARE, Valérie DRANSART, Guy PETIT.

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET),  
Michel QUANDALLE (pouvoir à Bernard MOUSSAY),  
David NOEL (pouvoir à Fabienne PRIMA),  
Jean-Pierre FLOUR (pouvoir à Jean DIDIER),  
Michèle CAFFIER (pouvoir à Béatrice BOULY),  
Alain FIX (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),  
Michèle AUGÉ (pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT)  
Michel CLABAUT (pouvoir à Guy PETIT).

Formant la majorité des membres en exercice.

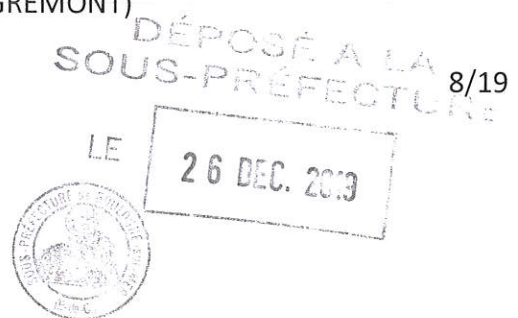
Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

**SUBVENTION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'être subventionné sur le montant HT des dépenses totales dans le cadre du projet Création d'un Relais Assistantes Maternelles.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.



Le montant prévisionnel de la subvention serait de 14 070 € soit 15% du montant HT des travaux.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder aux démarches permettant la perception de la subvention.

Après examen et délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à la demande de subvention.

Le Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-les-Boulogne,  
Le 20 décembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel DÉGREMONT.

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

26 DEC. 2019

